

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 3 octobre 2016, à la salle du Conseil, située au 287, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers(e) :

Manon Côté Gilles Gauvreau
Steve Leblanc Rémi Beauchesne
Dominic Lapointe

Est absent : le conseiller Benoît Couture

Les membres présents forment le quorum.

2016-10-164 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2016;
4. Présentation des comptes;
5. Taxe de non résident pour activités sportives;
6. Programme TECQ - Programmation révisée selon les travaux réels effectués;
7. Demande de SOS Alarme Inc.;
8. Légion Royale Canadienne - Jour du Souvenir;
9. Reproduction du Livre "Ham-Nord, d'hier à aujourd'hui";
10. Déneigement rampe d'accès et entrées - Bâtisse du 285, 1^{re} Avenue;
11. Rechargement 2016 - 75 voyages de 0-3/4 B (1,200 tonnes);
12. Correspondance
 - a) Lettre de remerciement reçue du Comité des Usagers;
 - b) Don de 1,000\$ reçu du film "Les Affamés";
 - c) Lettre de bienvenue envoyée aux nouveaux propriétaires de la Pharmacie.
13. Période de questions;
14. Clôture de la séance.

2016-10-165 Approbation des procès-verbaux du 12 septembre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal du 12 septembre 2016 soit accepté, tel que rédigé.

2016-10-166 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 116,184.39 \$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

2016-10-167 Taxe de non-résident pour activités sportives

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire permettre à ses résidents de pouvoir bénéficier de services de loisirs et de culture à des coûts acceptables;

CONSIDÉRANT QUE les résidents de la municipalité de Ham-Nord doivent acquitter une "taxe de non-résident" pour chaque activité suivie dans une autre municipalité/ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la Municipalité du canton de Ham-Nord rembourse 50% du coût de la taxe de non-résident (sur preuve de paiement de la taxe de non-résident à une autre municipalité/ville) pour toutes inscriptions à des activités à compter des activités suivies à l'automne 2016.

2016-10-168 Programmation révisée des travaux - TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires

de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

2016-10-169 Demande de SOS Alarme Inc.

CONSIDÉRANT une demande écrite reçue du président de l'entreprise SOS Alarme Inc. (M. Serge Lévesque) en date du 19 août 2016 demandant un appui financier de la municipalité afin d'absorber les coûts liés à la transaction (coût de la "taxe de bienvenue") puisque le transfert de propriété de l'immeuble situé au 240, rue principale (Taga Resto/Bar) a nécessité 2 transactions, soit de 9019-4416 Qc Inc. à SOS Alarmes Inc. et de SOS Alarme Inc. à M. David Roy, générant du même coût 2 droits de mutations, soit une taxe de bienvenue pour chacune des transactions;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise SOS Alarme Inc. n'a été propriétaire que quelques heures de la propriété du 240, rue Principale et que sans cette transaction, la relance du TAGA resto/bar n'aura pas eu lieu;

CONSIDÉRANT QUE la transaction effectuée par SOS Alarme Inc. permet la relance d'une entreprise de la municipalité et permet donc le maintien d'un service important pour l'économie locale;

CONSIDÉRANT QUE la relance du Taga Resto-Bar permettra la création d'un minimum de 5 emplois d'ici 1 an selon les nouveaux propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE la présence du Taga Resto-Bar est un élément important pour la vitalité de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucune exemption possible pour une municipalité relativement aux droits de mutations, ce qui implique que tout propriétaire, lors d'un transfert de propriété, reçoit une facture de droit de mutation et se doit de l'acquitter (d'en faire le paiement complet);

CONSIDÉRANT QU'il est toutefois possible pour la municipalité d'accorder une aide financière à une entreprise du secteur privé selon l'article 92.1, 2^e par. de la loi sur les compétences municipales (LCM);

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE
et résolu à la majorité des conseillers, le maire n'ayant pas voté et les conseillers M. Gilles Gauvreau et Mme Manon Côté ayant signifié leur désaccord face à l'adoption de cette résolution:

D'ACCORDER une aide financière à l'entreprise SOS Alarme Inc. d'un montant équivalent à la facture des droits de mutation sur la transaction du 240, rue principale, et ce, suite à la réception du paiement complet de ladite facture de la part de SOS Alarme Inc.

2016-10-170 Légion Royale Canadienne - Jour du Souvenir

IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'ACCORDER une aide financière de 100\$ dans le cadre du "Jour du Souvenir" qui se teindra le samedi 5 novembre 2016 et de mandater m. François Marcotte, maire, à aller déposer une couronne à la mémoire de nos soldats disparus au cours des guerres du siècle dernier et du nouveau siècle.

2016-10-171 Reproduction du livre "Ham-Nord, d'hier à aujourd'hui"

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, il n'y a plus aucune copie de disponible pour les gens intéressés à se procurer le livre "Ham-Nord, d'Hier à aujourd'hui", écrit par Jean-Paul Vézina dans le cadre des Fêtes du 125^e anniversaire de la municipalité en 1989;

CONSIDÉRANT QUE ce livre représente beaucoup pour la municipalité puisqu'il permet de garder en mémoire l'histoire et le passé de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Fonds "**Mise en valeur du patrimoine**" de la MRC d'Arthabaska, la municipalité a bénéficié d'une aide financière couvrant 50% du coût de reproduction du livre et que celui-ci en a coûté 22\$/copie, donc 11\$/copie en considérant la subvention;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire assurer la pérennité de ce bel ouvrage en reproduisant 250 copies supplémentaires et ainsi faire vivre à travers le temps, le passé et l'histoire de la municipalité du Canton de Ham-Nord et de la paroisse "Les Saints-Anges de Ham-Nord";

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire que le livre soit le plus accessible possible et que tous ceux et celles qui le désirent puissent connaître et comprendre l'origine de notre grand sentiment d'appartenance et de notre belle vitalité en se procurant le livre au plus bas coût possible;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE faire reproduire 250 copies du livre "Ham-Nord, d'Hier à aujourd'hui" et de le vendre au prix unitaire de 11\$, soit le prix coûtant pour la municipalité.

**2016-10-172 Déneigement 2016-2017 de la rampe d'accès et des entrées -
Bâtisse du 285 1re Avenue**

IL EST PROPOSÉ PAR: **GILLES GAUVREAU**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord donne le contrat du déneigement 2016-2017 de la rampe d'accès et des entrées de la bâtisse du 285, 1re Avenue (Caisse populaire) à M. Gaétan Poirier pour un montant de 1,560\$, payable par mensualité de 260\$ de novembre 2016 à avril 2017.

2016-10-173 Rechargement 2016 - 75 voyages de 0-3/4B (1,200 tonnes)

IL EST PROPOSÉ PAR: **DOMINIC LAPOINTE**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ACHETER 1,200 tonnes de gravier 0-3/4B de l'entreprise Excavation Marquis Tardif au prix de 10.56\$/tonnes, pour un total de 12,672\$ + tx.

À cette assemblée, il a été fait mention :

1. D'une lettre de remerciement reçue du Comité des Usagers pour le prêt du Centre Communautaire lors de leur activité du dimanche 11 septembre 2016;
2. Que l'équipe de production du film de M. Robin Aubert (Les Affamés) a remis un don de 1,000\$ à la municipalité eu guise de remerciement pour le prêt des bâtiments municipaux et pour le bel accueil reçu à Ham-Nord;
3. D'une lettre de bienvenue envoyée aux nouveaux propriétaires de la Pharmacie;
4. Des trottoirs du pont de la rivière Demers à réparer;
5. De la dégradation de l'asphalte en haut de la rue principale;
6. De la lumière du gymnase ouverte 24 heures;
7. Du suivi concernant les travaux éventuels de la conduite pluviale dans la 4e Avenue;
8. De questionnements sur la future gestion des fosses septiques par la MRC d'Arthabaska (coût, valorisation, gestion adéquate des matières etc);
9. D'une mise à jour sur les démarches en cours pour le projet de la clinique médicale.

Le maire lève l'assemblée à 21h10.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et
secrétaire-trésorier.